

Éléments de mandat GT protocolaire « RBO » (Surveillance basée sur les risques ou risk based oversight)

Composition du GT

La composition nominale envisagée, qui pourra être enrichie par des participations d'experts, est la suivante :

Participants pour l'administration :

Pilotage : Richard Thummel

1 représentant ENAC ; un représentant STAC

Représentants DSAC : délégation à la stratégie, chargée de mission qualité/PPO/standardisation, représentants DSAC/IR, DSAC/GR et directions techniques

Représentants des personnels :

Cf. dispositions générales concernant les GT protocolaires

Périmètre

Les métiers de la surveillance au sein de la DSAC.

Objectif

Les compétences des agents de la DSAC, leur capacité d'adaptation, leur implication dans la mise en œuvre de la surveillance basée sur les risques, la disponibilité des compétences requises selon les domaines seront des facteurs clés de succès de la mise en œuvre d'une démarche.

L'objectif est d'assurer une information adéquate et régulière des partenaires sociaux sur la mise en œuvre de la démarche et d'identifier et aborder les enjeux ou difficultés de mise en œuvre relevant du dialogue social.

Modalités

Le groupe de travail sera régulièrement informé de l'avancement et du contenu de la démarche RBO, en particulier les volets méthodes de surveillance et formation, et sur les travaux en la matière menés au sein du groupe projet RBO ou des réunions de coordination des différents domaines techniques.

Il fera un point régulier sur les éléments suivants :

- avancement de la démarche RBO : conception et mise en œuvre;
- éventuelles difficultés de mise en œuvre ;
- éventuels enjeux d'articulation avec le processus de qualification des agents ;
- impacts sur les relations entre autorité de surveillance et opérateurs.

Calendrier et cycle

L'objectif est de tenir en moyenne deux réunions par an sur la durée du protocole, auxquelles s'ajouteront toutes réunions complémentaires demandées par les organisations syndicales, la DSAC, ou le SG pour traiter d'un sujet d'actualité justifiant un examen particulier.

Texte du protocole, pour mémoire

« Les métiers de la surveillance passeront d'une surveillance basée uniquement sur la vérification systématique de la conformité réglementaire à une surveillance de plus en plus basée sur la gestion des risques, l'analyse des événements et la maîtrise des changements.

La surveillance basée sur les risques est une manière de mettre en œuvre la surveillance où le cycle de surveillance et le programme sont définis en fonction du profil de risque et des performances de sécurité de l'opérateur, et où les actions de surveillance, outre la vérification de conformité, mettent l'accent sur l'évaluation de la qualité de la gestion des risques par les opérateurs.

Cette évolution vise à s'inscrire dans une démarche de poursuite permanente de gains de sécurité ; elle doit en outre contribuer au rayonnement international de la DGAC.

Elle nécessitera une évolution des compétences des inspecteurs de surveillance, qui devront être à même d'évaluer la qualité et la performance de la gestion des risques par les opérateurs dans le cadre d'un dialogue critique avec ceux-ci.

Elle passera par l'élaboration de procédures transverses et spécifiques à chaque domaine, la mise en œuvre de programmes de surveillance adaptés et le développement de formation à la démarche RBO et de formations à l'accidentologie et aux risques spécifiques aux différents domaines.

Un groupe de travail, avec la participation des organisations syndicales, des directions techniques et des directions interrégionales sera mis en place afin de faire régulièrement le point sur la mise en œuvre de la surveillance basée sur les risques et les difficultés éventuellement rencontrées en termes de compétence et d'organisation.»